Collège et Lycée Notre-Dame

I N° 2

Parution du 4 septembre 2026

CALENDRIER

Du 7 septembre au 25 septembre	Tests de positionnement en mathématiques et en français en 2de, 6e 5e et 4e en salle info
Lundi 14 septembre	Réunion des délégués collégiens de 16h10 à 17h05 en B10 Réunion des délégués lycéens de 17h10 à 18h00 en B10
Mardi 15 septembre	Assemblée générale de l'APEL à 18h au M'eating
Mercredi 16 septembre	Distribution des PC aux élèves de 2de de 14h15 à 15h30 en B05
Vendredi 18 septembre	Messe à 17h05 à la chapelle – bénédiction des sacs et des cartables.

« Accepte ce qui est, laisse aller ce qui était, aie confiance en ce qui sera »

Bouddha

Infos générales

Messe de rentrée – bénédiction des sacs et des cartables

Une messe pour l'ensemble de la communauté éducative, les personnels, les enseignants, les élèves et leurs familles sera célébrée le vendredi 18 septembre à 17h05 à la chapelle de l'établissement.
Si des élèves souhaitent participer au service d'autel, ils peuvent se rapprocher de Mme Huber.

Travaux

Le chantier de rénovation de la toiture du bâtiment C va se poursuivre par le côté de la rue des bonnes gens, grâce à l'échafaudage en place sur le trottoir, sans impact sur la cour de l'établissement.
Le chantier de surélévation du bâtiment B pour la création de deux salles de classes continuera uniquement au 3e étage du bâtiment B, les travaux bruyants sont terminés, mais l'échafaudage dans la cour restera en place encore quelques semaines.

Circulation aux abords de l'établissement

Pour éviter que la circulation automobile aux abords de l'établissement soit interdite aux horaires de début et de fin de cours, il faut impérativement éviter de se garer sur des emplacements non prévus à cet effet (passages piétons, trottoirs, entrées d'immeubles). Les emplacements et accès non autorisés aux véhicules seront identifiés par des plots.
Le plan Vigipirate toujours en vigueur n'autorise pas les attroupements aux abords de l'établissement. Les élèves doivent entrer dans la cour à leur arrivée ou se disperser en fin de journée.

Connexion à MonBureauNumerique (MBN)

Des codes de connexion ont été distribués pour tous les responsables légaux du collège et tous ceux du lycée qui ne se sont jamais connectés à MBN.
Pour les comptes élèves :

- Les élèves scolarisés au collège ou au lycée Notre-Dame pour la première fois et qui n'ont jamais utilisé MBN reçoivent leurs codes via le professeur de technologie ou via le professeur principal.
- Les autres élèves conservent les mêmes codes que l'an passé. S'ils ne les retrouvent plus, ils doivent le signaler rapidement à leur professeur principal.

En cas de difficulté de connexion, merci de consulter le tutoriel se trouvant sur la page d'accueil du site de Notre Dame : www.notredame67.com

Tests de positionnement pour les 6e, 5e, 4e et 2de

Entre le 7 et le 25 septembre, les élèves de 6e, 5e 4e et 2de passeront un test de positionnement en français et mathématiques en salle informatique. Il est indispensable de disposer d'écouteurs filaires avec une prise mini jack 3,5 mm. Les emplois du temps ont été modifiés sur MBN.

Élections des délégués

Au collège et au lycée, toutes les classes éliront deux délégués (mais pas de suppléant). Les élections devront être organisées par le professeur principal avant le 11 septembre. La première réunion des délégués aura lieu le 14 septembre à 16h10 pour les collégiens et à 17h10 pour les lycéens en salle B10.

Casques audio / Téléphone portable / Oreillettes
Il est rappelé que les casques audios, les téléphones portables ainsi que les oreillettes ne sont autorisés ni dans la cour ni dans l'établissement. Une tolérance est accordée au M'eating pour les lycéens.

Tenue vestimentaire
Une présentation de la circulaire concernant la tenue vestimentaire exigée dans l'établissement sera effectuée en 6e et en 2de. Tous les élèves et parents seront destinataires de ce document. Merci de veiller à respecter ces prescriptions.

Modifications d'emploi du temps
Les informations liées aux changements d'emploi du temps sont signalées sur MBN dans les plannings des cahiers de textes et sur l'article « modifications » de la page d'accueil.

Récréations du matin et de l'après-midi
Les élèves ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement. Tout élève contrevenant sera sanctionné. Les élèves ne doivent pas stationner sous le porche, dans les couloirs ou aux toilettes.

Sortie de l'établissement
Une fois entré dans l'établissement, l'élève externe ou demi-pensionnaire n'a pas le droit de sortir avant 11h.
En cas d'absence de professeur ou d'heure creuse dans l'emploi du temps, l'élève travaille au M'eating pour les lycéens ou en permanence pour les collégiens jusqu'à 11h. En cas d'annulation des cours de l'après-midi, la prise du repas de midi est obligatoire pour les demi-pensionnaires.
Conformément au règlement, l'accès à l'établissement n'est pas possible entre 12h10 et 12h50 et de 13h15 à 13h35.

Tabagisme devant l'établissement
Depuis le 1er juillet 2025, l'interdiction de fumer est étendue à de nouveaux espaces du quotidien ce qui inclut les abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs. Il est donc interdit de fumer aux abords de l'établissement.

Certificats de scolarité
Les certificats de scolarité ne seront pas distribués à l'ensemble des élèves. Ils sont délivrés à la demande par l'accueil pour tous les élèves qui en ont besoin.

Badges de cantine
Afin de protéger vos badges de cantine nous vous suggérons de les insérer dans une pochette plastique ou de les plastifier. Les lycéens peuvent photographier leur badge et présenter la photo avec leur téléphone lors du pointage.

Aide à table - rappel
Comme chaque année, l'école recherche des élèves de 4e, de 3e ou du lycée (au nombre de 3 par jour) pour aider les enfants de CP à prendre leur repas tous les jours de 12h35 à 13h10. Les élèves disposés à rendre ce service doivent s'engager à être réguliers et actifs sur une période donnée.
Les volontaires peuvent s'inscrire le plus vite possible auprès du secrétariat de l'école – bureau B18.

CDI – horaires d'ouverture

Lundi et vendredi :	9h à 11h55 et 12h30 à 18h
Mardi et Jeudi :	8h à 11h55 et 12h30 à 18h
Mercredi :	Fermé

Les collégiens ne sont pas autorisés à se rendre au CDI pendant les récréations.
L'accès au CDI pour les collégiens pendant la pause méridienne **de 13h10 à 14h05** se fait par inscription préalable auprès de Mme Hackenschmidt tous les jours à partir de 11h55 dans la cour.
Les lycéens peuvent se rendre au CDI pendant les récréations et sur le temps de la pause méridienne à partir de 12h30.

Association sportive
L'association sportive fonctionne sur la base du volontariat les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la pause méridienne au gymnase du collège lycée Notre-Dame, sur certaines soirées à l'extérieur de l'établissement et certains mercredis après-midi.

Différentes activités sportives (basket, futsal, badminton, volley-ball, etc…) seront proposées sur l'ensemble de l'année scolaire.
Le planning est à consulter sur les tableaux d'affichage collège et lycée tout au long de l'année.
Les élèves attendent l'enseignant devant l'ascenseur de la cour.
Les tarifs sont applicables dès le mois d'octobre, le mois de septembre étant consacré à une découverte gratuite des activités.
Les papiers expliquant les modalités d'inscription (formules et tarifs) vous seront distribués ultérieurement.
Pour s'inscrire : fiche d'inscription pour l'Association sportive à récupérer auprès des enseignants pendant les premières séances d'EPS ou de l'AS (voir affichage).

Echanges individuels en pays germanophones
Les programmes d'échanges individuels scolaires sont encouragés dans les collèges et lycées de l'académie. Chaque année, 700 à 800 élèves de l'académie participent à un échange individuel scolaire en pays germanophones, grâce aux dispositifs proposés par le Rectorat.L'élève français effectue un séjour chez son partenaire et l'accueille réciproquement dans sa famille pour la même durée. Les deux élèves vont ensemble à l'école dans chacun des deux pays. Inscriptions en ligne du 9 septembre au 11 octobre 2026
https://www.ac-strasbourg.fr/echanges-individuels-en-pays-germanophones-121679

SPECIAL COLLEGE

Accès à l'établissement
Les élèves qui n'ont pas cours de 8h à 8h55 et qui arrivent dans l'établissement entre 8h et 8h45 doivent se rendre en salle de permanence.

Dispositif « devoirs faits » pour les 5e, 4e et 3e
La permanence sera ouverte aux élèves de 5e, 4e et 3e dès le lundi 7 septembre de 13h10 à 14h00 pour travailler dans le calme. Ce temps est accompagné par des enseignants de différentes disciplines. Les élèves rencontrant des difficultés particulières pourront ainsi trouver une aide spécifique qui peut être élargie aux autres matières.

Conseil de vie collégienne (CVC)
Les élèves souhaitant se porter volontaire pour être sentinelle ou animateur au CVC peuvent récupérer des feuilles de candidature au Bureau de la Vie Scolaire (BVS). Une fois complétées, elles seront à déposer au BVS.

Informations à consulter
Les informations concernant le collège se trouvent sur les panneaux dans la cour, sur la façade des casiers, ainsi que sur les écrans de la cantine.

Casiers
La zone des casiers est autorisée uniquement pour récupérer ou déposer ses affaires. En aucun cas elle est une zone de loisirs. L'accès aux casiers ne sera possible que lorsque la chaine rouge et blanche ne sera pas posée. Les élèves qui passeraient malgré l'interdiction seront sanctionnés.

Tablettes numériques
Il est interdit d'utiliser les tablettes en dehors des salles de classe. En classe, la tablette doit être utilisée à plat sur la table. Tout usage dans la cour ou les couloirs sera sanctionné. La tablette doit être rangée à chaque intercours ou récréation. Par ailleurs, nous vous rappelons que votre sac ne doit pas être laissé sans surveillance ou sous la pluie.

SPECIAL LYCEE

Etude du soir
L'étude du soir recherche des lycéens pour participer à l'aide aux devoirs et l'animation d'activités pour les élèves de l'école élémentaire et les collégiens de 16h30 à 18h. Pour connaitre les modalités de cette aide, rencontrer Mme Hoffbeck au bureau C10.

Conseil de vie lycéenne (CVL)
Les élèves souhaitant se porter volontaire pour être animateur au CVL peuvent récupérer des feuilles de candidature au Bureau de la Vie Scolaire (BVS). Une fois complétées, elles seront à déposer au BVS.

Rappel du règlement intérieur
Il est interdit de sortir de l'établissement pendant les récréations du lycée ou pendant une heure de permanence entre deux cours.

Horaires du mercredi après-midi.
Les horaires de cours du mercredi après-midi :
S1 : 12h45 – 13h40 / S2 : 13h40 – 14h35 / S3 : 14h35 – 15h30 / S4 : 15h45 – 16h40 et S5 : 16h40 – 17h35.
Merci de respecter ces horaires.

Repas des externes
Les élèves externes peuvent manger dans l'établissement uniquement avec un repas froid apporté de leur domicile. Les repas venant des services de restauration rapide pris aux alentours de l'établissement sont interdits. Les élèves déjeunent au même endroit que les camarades de leur niveau (self ou M'eating selon la classe et le jour de la semaine). L'accès de ces élèves au self se fait directement par la sortie sans passer au pointage ni à la rampe de service du self. Ils n'ont pas la possibilité de réchauffer un plat, et ne peuvent pas utiliser la vaisselle du self.

Spécial Secondes

Permanence de la pause méridienne
La permanence pour les secondes est assurée par des professeurs qui pourront aider à retravailler des notions vues en cours. Les travaux de groupe n'y sont pas autorisés. Elle se tient en salle de permanence.

Distribution des ordinateurs portables par la Région Grand Est
Le 16 septembre aura lieu la distribution des ordinateurs portables dans le cadre du programme Lycée 4.0. Prévoir un **sac cabas** pour le transporter dans son carton d'emballage. Le **carton d'emballage** est à conserver jusqu'en terminale, il est nécessaire pour pouvoir faire valoir la garantie.
Pour que la garantie puisse être appliquée, l'ordinateur ne doit présenter aucun impact visible sur sa coque extérieure. Il est important de toujours le transporter dans la housse de protection fournie.

Calculatrice en seconde
Les programmes de mathématiques du lycée imposent l'utilisation d'une calculatrice graphique disposant du mode examen.
Les professeurs de la matière préconisent l'achat d'une calculatrice de la marque Texas Instrument :
- TI-82 Advanced pour les élèves ne souhaitant pas prendre la spécialité mathématique après la seconde (prix indicatif 50€) ;
- ou TI-83 Premium CE pour les élèves souhaitant prendre la spécialité mathématique après la seconde (prix indicatif 75 - 80€).
Afin de pouvoir aborder le programme dans de bonnes conditions, il est souhaitable que l'achat soit fait pour début octobre.

Spécial Terminales

Prépas OFEPAL
Les prépas OFEPAL pour les élèves de Terminale commencent le samedi 19 septembre 2026 à 8h30 dans les lieux suivants :

- Prépa Écoles d'Ingénieurs : à l'ICAM - 2 rue de Madrid, 67300 SCHILTIGHEIM.
- Prépa Sciences Politiques et Prépa Santé-Bio : au Lycée Saint-Etienne, 2 rue de la pierre large, 67000 STRASBOURG

Les cours sont répartis sur 8 samedis de 8h30 à 11h30 : 19.09.2026 / 26.09.2026 / 03.10.2026 / 10.10.2026 / 14.11.2026 / 21.11.2026 / 05.12.2026 / 12.12.2026.